

Rapport annuel de gestion **2022**

Assemblée Générale
20 juin 2023

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

Sommaire

	5	Présentation de la CNCGP
Édito du Président	6	
	7	Édito du Délégué général
Composition du Conseil d'administration	8	
	9	Les présidents de région
Les permanents	10	
	12	Compte-rendu d'activité de la Chambre
Chiffres clés	18	
	23	Les commissions
Commission Admission	24	
	25	Commission Formation
Commission Vie des régions	26	
	27	Commission Vie des cabinets Commission Innovation/Fintech
Commission Prévention des risques et contrôle-qualité	28	
	30	Commission Communication
Commission Durabilité	32	
	33	Commission Partenariats
Commission Responsabilité Civile Professionnelle	34	
	36	Commission Contentieux et déontologie
Conformité - Contrôle interne	37	
	39	Rapport financier



Présentation de la CNCGP

La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine est une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 1978, donc reconnue comme association de CIF (Conseillers en investissements financiers), et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) depuis mars 2022, ce qui fait d'elle également une association de courtiers en IAS (Intermédiaire en assurance) et en IOBSP (Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement). Elle promeut la profession, défend ses intérêts et accompagne les adhérents dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Comptant un effectif de 17 salariés, la Chambre bénéficie d'une gouvernance assurée par un conseil d'administration composé de 17 élus, un comité exécutif en charge de la mise en œuvre de la stratégie, relayée sur le plan opérationnel par dix commissions : Admission, Communication, Contentieux et déontologie, Durabilité, Formation, Innovation & Fintech, Partenariats et régulation, Prévention des risques et contrôle-qualité, Vie des cabinets, Vie des régions, Responsabilité Civile Professionnelle. La CNCGP compte, par ailleurs, 17 présidents de région, élus par leurs pairs, sur tout le territoire national.

En rejoignant la CNCGP, les adhérents bénéficient de la force d'une association leader qui valorise leur profession et défend leurs intérêts :

- En assurant des actions de promotion de la profession auprès des épargnants, des pouvoirs publics et des partenaires par des campagnes de communication, un site internet actif, la représentation de la Chambre à des colloques professionnels et des salons grand public, etc.
- En jouant un rôle d'interface entre la profession et les pouvoirs publics, les autorités de contrôle.
- En menant des actions fortes de lobbying auprès des pouvoirs publics français (Bercy) et européens (Bruxelles). La CNCGP est la seule association française de CGP membre de l'association européenne, le Bipar.
- En mettant en œuvre l'interprofessionnalité qui favorise le rapprochement avec d'autres professionnels libéraux : notaires, avocats ou experts-comptables.

- En entretenant des liens étroits avec les étudiants en Master 2 de gestion de patrimoine, sur tout le territoire national, notamment à travers le Concours Jeunes Talents, les présentations de la CNCGP faites en amphithéâtre et les cours dispensés par des adhérents de la Chambre.

Les adhérents ont également accès à des services de qualité :

- Un livret d'accueil pour les nouveaux adhérents.
- Une assurance responsabilité civile professionnelle et une protection juridique négociées au meilleur tarif grâce au poids de l'association.
- Un accompagnement et une assistance dans le cadre de problématiques métier avec notamment l'accès au kit réglementaire, outil exclusif de la Chambre, mis à jour régulièrement, qui permet rapidement de mettre en conformité les documents ou pratiques professionnelles avec la réglementation en vigueur ; une veille réglementaire, juridique et fiscale mensuelle.
- Un kit de recrutement recensant les types de contrats pour les étudiants, un

guide de conduite d'entretien d'embauche, une fiche de poste normée, etc.

- Un kit de pérennité, composé d'un guide pratique : « Les risques et solutions en cas d'incapacité ou décès du Dirigeant CGP » et d'un plan de continuité d'activité.
- Des outils de formation (CIF, courtage d'assurances, IOBSP et immobilier) : modules réglementaires en e-learning, Universités de la CNCGP et sessions de formation en réunions régionales.
- Des relais sur le terrain en région qui privilégient l'entraide, le partage d'expériences et de moments de confraternité.
- Des outils de communication : site internet, plaquettes, magazine, e-letter, qui les tiennent très régulièrement des actualités de la Chambre, des projets et travaux en cours et de ses prises de position face, notamment, aux évolutions réglementaires.
- Le rapport annuel de gestion de la CNCGP qui expose les travaux détaillés réalisés par chaque commission.
- La présence de la CNCGP dans de nombreux événements et salons professionnels.

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

Édito du Président

JULIEN SÉRAQUI | PRÉSIDENT



Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis mon premier mandat entamé en 2019, je n'ai eu de cesse de défendre un modèle de rémunération hybride basé à la fois sur les commissions et les honoraires. Car c'est le modèle auquel vous recourez dans votre quotidien et qui a fait ses preuves auprès des épargnants.

Alors prenons le temps de nous satisfaire du discours du 27 avril dernier dans lequel Mairead McGuinness, la commissaire européenne aux services financiers, a reconnu que le débat sur l'interdiction des commissions divise profondément en Europe et que des alternatives doivent être appréhendées.

Elles consistent en l'amélioration de la transparence, la justification des commissions, autrement dénommée « value for money » et la création d'un statut de courtier indépendant sur le modèle que vous connaissez bien, celui de CIF indépendant et rémunéré uniquement par le biais d'honoraires.

Ces nouvelles annonces paraissent raisonnables.

Toutefois, nous devons demeurer vigilants car la présentation de la Stratégie d'investissement de détail, désignée RIS dans sa version européenne, n'écarte pas toutes les interrogations sur le texte final à venir, sa transposition voire son éventuelle évolution dans quelques mois seulement. En effet, la commissaire continue à penser que les commissions sont opaques, sources de conflits d'intérêts et de conseils biaisés.

A l'échelon national, nous devons aussi apprécier la publication d'un document de la part du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) qui a reconnu qu'une suppression

du commissionnement limiterait grandement la capacité des épargnants à recourir à un conseil de qualité. Ce travail du CCSF est d'autant plus important qu'il est le fruit d'un consensus entre des représentants des professionnels mais aussi des particuliers.

A cette occasion, je remercie Karen Fiol qui, en sa qualité de vice-présidente de la CNCGP et membre du CCSF, est parvenue à ce résultat par son implication sans faille.

Les autres vice-présidents ne déméritent pas. Vous savez qu'ils travaillent au quotidien pour donner du sens à votre appartenance à l'association. La synthèse de l'activité des différentes commissions en témoigne dans ce rapport.

Que serait la Chambre sans l'intervention de ses présidents de région dans 17 représentations locales ? Au plus près de vous, ils sont un rouage essentiel de l'association et vous ne devez pas vous priver de les solliciter.

C'est ensemble que nous parvenons à faire de votre association un outil incomparable pour promouvoir votre activité auprès du grand public, des autorités et de vos partenaires sociétés de gestion et compagnies d'assurances.

La création du MidSommar du Patrimoine, le 21 juin 2023, notre congrès annuel, est d'ailleurs envisagé comme un élément de cette stratégie.

J'espère vivement que vous adopterez ce rendez-vous annuel comme un incontournable pour tout adhérent de l'association.

Édito du Délégué général

NICOLAS DUCROS | DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



Chères adhérentes, chers adhérents,

Que de chemin parcouru en cinq ans. De 1.400 cabinets adhérents en 2018, la Chambre en compte désormais plus de 2.800. En interne, les services de la Chambre se sont étoffés pour tenir compte de cette évolution en doublant les salariés qui sont dédiés à votre service au quotidien.

Il est vrai que la réforme du courtage, traitée dans l'année, a bien aidé à cette progression.

Mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il s'agit là d'une évolution calculée. En effet, tous les candidats à l'adhésion au titre de leur activité d'intermédiaire en assurance et/ou en crédit n'ont pas été admis à la Chambre. Et pour cause, nous avons considéré qu'ils ne partageaient pas le même ADN que celui des adhérents de l'association et c'est l'homogénéité de leurs profils qui demeure intact.

Une homogénéité qui ne correspond pas pour autant à une stratégie unique de développement. Nous nous félicitons de la diversité des succès que vous rencontrez, qu'il s'agisse de défendre un cabinet employant quelques collaborateurs ou de constituer un acteur d'envergure nationale sur le marché de la gestion d'épargne. Car il s'agit d'une évolution forte du secteur ces dernières années.

Parmi les autres faits significatifs à signaler cette année, il est important de vous rapporter à quel point les positions

de la Chambre sont portées auprès des autorités et régulièrement entendues. C'est le cas au niveau européen grâce aux consultations transmises par le Bipar, l'association européenne des conseillers financiers et des intermédiaires d'assurance et qui nous permettent d'être force de proposition à ce niveau. C'est le cas en France par notre présence au sein des grandes instances, comité, haut conseil ou label.

La prise en main par la Chambre des sujets ESG/RSE au profit des adhérents, mais également en interne où ils ont rencontré un vif succès et un franc soutien, est aussi à souligner. Elle traduit la volonté de la CNCGP de s'emparer de cette cause dans l'air du temps et de mener à bien les travaux nécessaires lorsqu'ils s'imposent.

Vous découvrirez dans les pages qui suivent l'ensemble des travaux menés en parfaite cohésion par les administrateurs et les salariés de l'association. Se sont ajoutées une page pour la Commission Durabilité créée en 2022 et une autre portant sur la conformité et le contrôle interne. Il est coutume d'affirmer que ce rapport annuel témoigne de la qualité de travail effectué et que chaque année mérite, plus que la précédente, d'être mise à l'honneur.

Ce « cru » 2023 ne déroge pas à la règle.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la CNCGP et de veiller à leur mise en œuvre. Il se prononce sur l'admission des nouveaux adhérents, définit la politique générale de la Chambre, prépare les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.

 Julien SÉRAQUI Président Paris (75) Membre du Comex	 Grégoire BOURGEOIS Vice-Président RCP Paris (75) Membre du Comex	 Karen FIOL Vice-Présidente CIF Aix-en-Provence (13) Membre du Comex	 Yves MAZIN Vice-président IAS et IOBSP Bordeaux (33) Membre du Comex	 Jean-Luc DELSOL Secrétaire Toulouse (31) Membre du Comex
 François AUVILLAIN Trésorier Paris (75) Membre du Comex	 Jean-Luc ABERT Pau (64)	 Meyer AZOGUI Paris (75)	 Hélène BARRAUD-OUSSET Toulouse (31)	
 Pascale BAUSSANT Saint Germain en Laye (78)	 Vincent COUROYER Lyon (69)	 Sandrine GENET Paris (75)	 Pierre GUEDJ Aix-en-Provence (13)	
 Alain ITENEY Beaune (21)	 Charles-Henri PIGNOL Bordeaux (33)	 Aude PLUS-VALARD Paris (75)	 Virginie TRICOIT Béziers (34)	

Les présidents de région

Les présidents de région ont pour mission de transmettre les informations de la CNCGP. Véritables relais de proximité, ils sont en charge de l'animation territoriale et ont à cœur de faire vivre leur région et d'apporter aux adhérents le meilleur service. Ils accompagnent les candidats à l'admission dans la préparation de leur dossier et formulent un avis consultatif pour le Conseil d'administration.



 Michel TOURNIER Normandie Caen (14)	 Thibault VANHOUTTE Hauts-de-France Marcq-en-Barœul (59)	 Lucas SCPELLITI Champagne-Ardenne Charleville Mézières (08)
 Henry COUDE Bretagne Vannes (56)	 Sylvain FERRI Paris - Ile-de-France Paris (75)	 William LE COUSTUMIER Alsace-Lorraine Epinal (88)
 Gérald LE CLANCHE Centre Chartres (28)	 Patrick CALMET Paris - Ile-de-France Saint-Germain en Laye (78)	 Jean-Claude JEHANNO Bourgogne-Franche-Comté Dijon (21)
 Jean-Paul FOUTEL Pays de la Loire La Roche sur Yon (85)	 Antoine MINOT Auvergne Rhône Alpes Lyon (69)	
 Philippe PINAR Poitou-Charentes-Limousin La Rochelle (17)	 Cyril BREGUES Languedoc-Roussillon Montpellier (34)	
 Tiffany OLLO Aquitaine Pessac (33)	 Emmanuel COURTANT LAGARDE Midi-Pyrénées Toulouse (31)	 Ludvine DUREY Provence-Alpes-Méditerranée Le Puy Sainte-Réparate (13)
		 Patrick LO SCHIAVO Côte d'Azur - Corse Nice (06)

Les permanents

Les permanents ont en charge la mise en œuvre des orientations décidées par le conseil d'administration.

 <p>DIRECTION</p> <p>Nicolas DUCROS Délégué général</p>	 <p>COMMUNICATION INTERNE VIE DES RÉGIONS</p> <p>Anne-France AUSSEDAT Responsable communication interne</p>	 <p>RÉGLEMENTATION PRÉVENTION DES RISQUES CONTRÔLE-QUALITÉ</p> <p>Stéphane LORRIOT Responsable Réglementation Prévention des risques Contrôle-qualité</p>
 <p>ADMISSION VIE DES CABINETS PARTENARIATS RÉGULATION</p> <p>Patricia GUYOT-WALSER Responsable relation adhérents / Partenariats</p>	 <p>COMMUNICATION EXTERNE</p> <p>Anne de VILLOUTREYS Responsable communication externe</p>	 <p>Martin CAVÉ Juriste et chargé de conformité</p>
 <p>Lola ABDOULLAEVA Chargée relation adhérents</p>	 <p>CONTRÔLE INTERNE</p> <p>Vanessa GOURLAIN Responsable organisation et contrôle interne</p>	 <p>Margaux VESLIN Juriste et chargée de conformité</p>
 <p>Adonnis GILHODES Assistant relation adhérents</p>	 <p>FORMATION</p> <p>Johann JONFAL Responsable formation</p>	 <p>Karen ZENOU Juriste et chargée de conformité</p>
 <p>David GLASER Assistant relation adhérents</p>	 <p>Sali OUMOUL Chargée de formation</p>	 <p>NUMÉRISATION ARCHIVAGE</p> <p>Marguerite MOUELLE-KOULA Chargée de numérisation</p>
 <p>Cynthia LOTH Apprentie, chargée de développement</p>	 <p>GESTION COMPTABLE LOGISTIQUE</p> <p>Kavida ONCKELET Chargée de comptabilité</p>	 <p>SECRÉTARIAT-ACCUEIL</p> <p>Delphine BASSET Secrétariat-Accueil</p>

Les salariés au 1^{er} semestre 2023.



Photos : Ghislain BRUYERE

Les administrateurs de la CNCGP, ainsi que les présidents de région, se sont rendus à Bruxelles les 22 et 23 mars 2023. Rencontre avec deux députées européennes : Stéphanie Yon-Courtin, groupe Renew, et Agnès Evren, groupe PPE (Parti Populaire Européen).

Compte-rendu d'activité de la Chambre

En 2022, l'activité de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) a été marquée par une diversité d'actualités. Élection d'un nouveau conseil d'administration, création d'une Commission Durabilité, lancement d'un programme de contenus vidéos destinés à accompagner les adhérents dans l'appréhension des caractères extra-financiers figurent parmi quelques unes des étapes de l'année écoulée. Avec deux points d'orgue particuliers : la validation définitive de la réforme du courtage et le retour sur le devant de la scène européenne du débat sur les rémunérations des conseillers financiers et des intermédiaires en assurances.

Juin 2022 Election d'un nouveau conseil d'administration pour trois ans.

Il est constitué d'administrateurs ayant une solide expérience d'élus de la Chambre. L'objectif recherché est l'efficacité de cette assemblée dès le premier jour, surtout en matière de lobbying où les sujets sont nombreux et tous avec un impact fort sur le quotidien des entreprises des adhérents de la Chambre. C'est pourquoi onze administrateurs de la précédente mandature demeurent au sein du nouveau conseil.



Le nouveau conseil d'administration élu lors de l'Assemblée générale au Théâtre de la Madeleine, le 20 juin 2022.

Pour introduire du sang frais et insuffler des idées neuves, le conseil d'administration ne doit jamais pécher par l'entresoi. Son renouvellement tous les trois ans constitue sa grande force par rapport au mode de gouvernance d'autres associations. Il apporte l'énergie, le dynamisme et la créativité qui font de la Chambre l'association des CGP, par les CGP, pour les CGP. C'est pourquoi six nouveaux administrateurs l'ont rejoint dont trois femmes. Celles-ci ne repré-

sentent que 31 % des membres et lorsque le périmètre est réduit aux dirigeants de cabinets, la proportion descend à 23 %. Avec six femmes sur dix-sept administrateurs, soit une proportion de 36 %, chacune à la tête de son cabinet de conseil, la liste élue est appelée à servir d'exemple, inspirer des candidates à la création de cabinets et montrer le chemin vers une espérée parité.

Enfin, établir une liste d'administrateurs, c'est prendre en compte la diversité de la profession, dans sa dimension géographique mais surtout dans sa dimension économique et dans la variété des business models représentés.

Le nouveau conseil d'administration est composé de CGP qui dirigent des cabinets de toutes tailles, de quelques millions d'euros d'actifs conseillés à plusieurs milliards, des cabinets fonctionnant sur un modèle de rémunération par commissions, honoraires ou un mélange des deux, des cabinets généralistes ou spécialisés sur un thème particulier, des cabinets qui représentent toutes les activités, le CIF, l'IAS, l'IOB ou la transaction immobilière.

En un mot, des CGP qui représentent tous les adhérents dans leurs différences et leurs ressemblances et donc défendent au mieux leurs intérêts.

Juillet 2022 Création d'une Commission Durabilité.

À l'issue de l'élection de cette nouvelle liste d'administrateurs, la décision a été prise de créer une Commission Durabilité pour la CNCGP dont la présidence a été confiée à Pascale Baussant au regard de sa compétence en la matière.

Pour les trois prochaines années, cette commission a décidé de travailler sur deux grands axes :

L'investissement socialement responsable (ISR).

En collaboration avec la Commission Prévention des risques et contrôle-qualité, l'objectif vise à permettre aux adhérents de disposer d'un questionnaire client modifié. Les conseillers ont en effet l'obligation de s'enquérir des attentes de leurs clients en termes de durabilité et ces questions font désormais partie intégrante du parcours de connaissance client. La difficulté demeurant de parvenir à un juste équilibre entre le nécessaire respect de la réglementation et l'essentiel pragmatisme nécessaire à l'exercice du métier.

Compte-rendu d'activité de la Chambre

En collaboration avec la Commission Formation, il est aussi question de proposer de nouvelles formations, permettant de mieux approprier ces sujets. En s'appuyant sur des dispositifs de place existants, la Commission Durabilité a aussi pour projet de proposer un outil de mesure de l'empreinte carbone des allocations. Cet outil sera une corde à l'arc différenciante pour les adhérents de la Chambre et permettra de suivre dans le temps la décarbonation nécessaire des portefeuilles, notamment pour les clients souhaitant être en ligne avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

La Commission Durabilité a créé un guide de bonnes pratiques applicables au sein des cabinets. Il aura pour objectif de lister des solutions simples pour améliorer les pratiques, tant pour l'aspect social qu'environnemental. Ce guide permettra aux membres de piocher des idées et de mettre en place celles qui sembleront les plus adaptées et les plus pertinentes. Rappelons que 80 % des adhérents comptent un ou deux conseillers.



Les présidents de région ont participé à un atelier « Fresque du climat » à Bruxelles.

Ce document leur est dédié.

Par la même occasion, les collaborateurs de la CNCGP seront accompagnés dans leur démarche interne sociale et environnementale - l'équipe salariée de la CNCGP peut inspirer l'écosystème des conseillers en gestion de patrimoine (CGP).

“ La réforme du courtage a connu de nombreux rebondissements mais la CNCGP, régulièrement consultée par les autorités, de la rédaction du texte législatif jusqu'aux décrets d'application, a toujours soutenu cette réforme. ”

Octobre 2022 Validation de la réforme du courtage par le Conseil constitutionnel.

La décision du Conseil constitutionnel relative à la loi sur le courtage a été rendue le 21 octobre dernier : les Sages ont jugé la réforme conforme à la constitution. Ce qui a représenté une excellente nouvelle pour la profession dans la mesure où elle duplique, en grande partie, l'organisation des conseillers en investissements financiers (CIF), qui a ren-

forcé la protection des investisseurs et sécurisé le cadre réglementaire des professions du conseil financier.

La réforme du courtage a connu de nombreux rebondissements mais la CNCGP, régulièrement consultée par les autorités, de la rédaction du texte législatif jusqu'aux décrets d'application, a toujours soutenu cette réforme.

Recevant l'agrément de l'ACPR le 22 mars 2022, la Chambre s'est organisée pour accueillir les intermédiaires en assurance et/ou en IOBSP dans un souci d'homogénéité des adhérents. Choix a ainsi été fait pour l'association de demeurer sélective. Autrement dit, la porte a été exclusivement ouverte aux courtiers qui ressemblent aux membres historiques. La CNCGP n'a pas cherché à faire une course à la taille et a souhaité garder une population cohérente afin de demeurer l'association des professionnels de l'épargne et du patrimoine.

C'est pourquoi les dossiers de plus de 6.000 courtiers

Compte-rendu d'activité de la Chambre

intermédiaires ont été écartés, leur activité étant sans rapport avec celle des CGP. Ils sont allés grossir les rangs d'autres associations qui ont fait le choix de réunir des professions hétérogènes.

Précision importante, cette réforme n'a aucune incidence sur le quotidien des cabinets, ni sur les heures de formations, ni sur la formalisation des relations clients. La réforme du courtage n'apporte aucune réglementation supplémentaire à celle que les adhérents connaissent déjà en leur qualité de CIF.

Janvier 2023 Les facteurs de durabilité à l'honneur.

Le 1^{er} janvier 2023 a marqué le début d'un changement profond des pratiques avec l'introduction des facteurs de durabilité.

Taxonomie, principales incidences négatives (ou PAI en anglais), ESG, RSE, best in class, best in universe, best effort, label Finansol, GreenFin, ISR ou encore la double matérialité, les fichiers EET, les nouveaux documents précontractuels, SFDR et ses articles 6, 8 et 9... Soit autant de notions nouvelles à acquérir pour que le conseil délivré soit conforme avec la volonté des gouvernements de l'Union européenne convaincus que l'un des meilleurs moyens d'atteindre les objectifs de durabilité est d'encourager les capitaux à s'orienter vers les initiatives qui rendent possible une économie plus durable.

Afin d'accompagner les adhérents dans l'appréhension de ces nouvelles notions, un programme de vidéos à vocation



Mois de la finance durable : Julien Séraqui a enregistré le premier épisode de la série des 10 vidéos diffusées en janvier 2022.

pédagogique a été imaginé et porté par Karen Fiol, vice-présidente de la CNCGP. Déclinées en dix épisodes d'une durée comprise entre trente minutes et une heure chacune, elles ont été diffusées tout au long du mois de janvier, à l'occasion du « Mois de la finance durable » sur le site de la CNCGP.

La formation demeure une priorité.

Après deux années perturbées par les confinements et les mesures sanitaires, 2022 a vu le retour des réunions régionales et des Universités en format présentiel.

Ainsi, la CNCGP, avec le concours des présidents de région, a pu organiser :

- 6 Universités qui ont rassemblé 901 participants ;
- 48 réunions régionales qui ont réuni 2.485 participants.

La croissance régulière du nombre d'adhérents se traduit par un nombre plus limité de places aux réunions régionales et Universités.

Les formations en e-learning ont également connu un franc succès : 7 380 formations ont été réalisées sur la plateforme CNCGP-Juriscampus.

En 2023, les adhérents courtiers IAS et IOBSP de la CNCGP ont vu leurs obligations de formation continuer d'évoluer. Pour les courtiers IAS, le nombre d'heures ne varie pas, mais il leur est désormais impératif de s'assurer que toute formation suivie soit cohérente au vu de leur poste, de leur mode de distribution et/ou de leur type d'activité. Les adhérents IOBSP doivent désormais valider annuellement une à deux heures de formation continue pour chaque autre type de crédit (crédit à la trésorerie ou à la consommation, regroupement de crédits, services de paiement) en plus de leurs sept heures de formation pour le courtage en crédit immobilier.



L'Université, qui s'est tenue à San Sebastian les 6 et 7 octobre 2022, a réuni 182 adhérents.

Compte-rendu d'activité de la Chambre

La CNCGP propose désormais un catalogue de formations élargi et a mis en place une refonte du carnet de formations, permettant de visualiser précisément le nombre d'heures suivies.

Par ailleurs, la Commission Formation, avec l'aide de la Commission Durabilité, testera pour ses événements des mesures durables et responsables : l'instauration de covotage pour les Universités, la dématérialisation des feuilles d'émargement avec signature électronique et la mise en place d'un repas local et responsable.

Mars 2023 Le débat sur les rémunérations relancé.

Le sort des rémunérations des conseils financiers et des intermédiaires d'assurances a imprégné la prochaine stratégie d'investissement de détail, également appelée « Retail investment strategy » (RIS), présentée par la Commission européenne.

Cette initiative porte l'ambition de renforcer l'union des marchés de capitaux (UMC) en offrant aux épargnants toutes les garanties d'un investissement accessible et à un juste coût. A ce titre, une des réflexions vise à reconsidérer les modèles de rémunérations qui existent à l'heure actuelle sur le continent et plus particulièrement en France où un système hybride, qui a fait ses preuves, repose à la fois sur les commissions et les honoraires. En vertu d'une relecture trop rapide et superficielle, c'est ce dispositif qui pourrait être déconstruit au profit d'une alternative reposant uniquement sur les honoraires, une voie qui n'est pas sans susciter un certain intérêt de la part des auteurs du projet, à commencer par la Commissaire européenne, Mairead McGuinness.

Pourtant la promesse qu'elle porte n'est pas exempte de reproches.

Ainsi, à l'heure d'un grand débat lancé par les hérauts des produits à moindre coûts et donc à moindre conseil, il était nécessaire d'organiser un temps d'échanges et de paroles auprès de celles et ceux qui sont au centre des prises de position à l'échelle européenne.

C'est pour aborder ces sujets de fond et s'assurer que les arguments défendus sont portés de manière convaincante qu'une délégation, composée des administrateurs et des



Visite du Parlement européen pour les administrateurs et les présidents de région présents à Bruxelles.

présidents de région, s'est rendue à Bruxelles à la fin du mois de mars.

Celle-ci a eu l'honneur de rencontrer Stéphanie Yon-Courtin et Agnès Evren, députées du Parlement européen, respectivement membre et suppléante de la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON). Mais aussi Claire Cheremetinski et Sandrine Ménard, du service économique, commercial et financier de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, l'une en qualité de ministre conseiller, cheffe du service économique, commercial et financier, l'autre de conseillère.

En complément, une réunion des directeurs d'associations a été organisée la semaine dernière à Stockholm en Suède, à l'initiative du Bipar, l'association européenne des intermédiaires en assurances et des conseils financiers. Une mise en perspective des différentes situations qui coexistent dans les États membres et notamment des transpositions réalisées des directives MIF2 et DDA figurait à l'ordre du jour du programme élaboré par Nic de Maesschalck, le directeur du Bipar et son équipe.

Il ressort de ces échanges que les spécificités de la distribution et les particularités de l'exercice du conseil en Europe ne peuvent pas être résumées en un seul modèle. Il semblerait donc incohérent qu'elles reposent sur un unique mode de rémunération.

Ce point est fondamental, il suscite l'engagement complet de la CNCGP.

Les grandes étapes de la réforme du courtage



Les administrateurs et les présidents de région de la CNCGP ont profité de leur déplacement à Bruxelles le 23 mars 2023 pour visiter le Parlement européen. Ils ont eu un long échange avec Nic de Maesschalck, le directeur du Bipar. Les membres du CA ont aussi pu rencontrer deux membres du service économique, commercial et financier de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, Claire Cheremetinski et Sandrine Ménard.

Chiffres clés

(Au 31 décembre 2022)

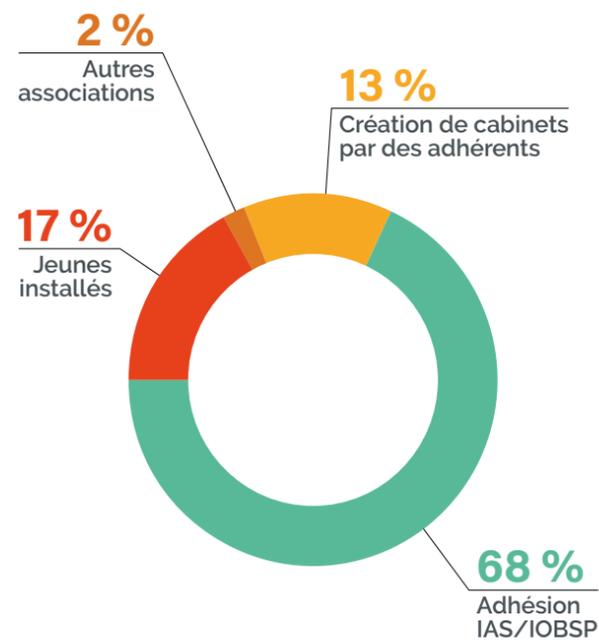
2 790
adhérents
personnes morales



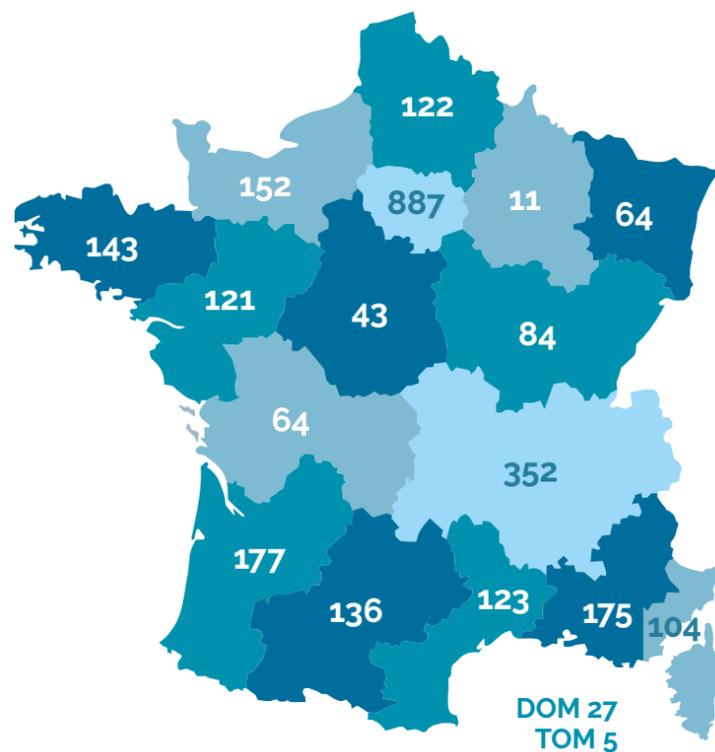
4 274
adhérents
personnes physiques

Données sur les cabinets

Origine des nouveaux adhérents



Répartition géographique des cabinets



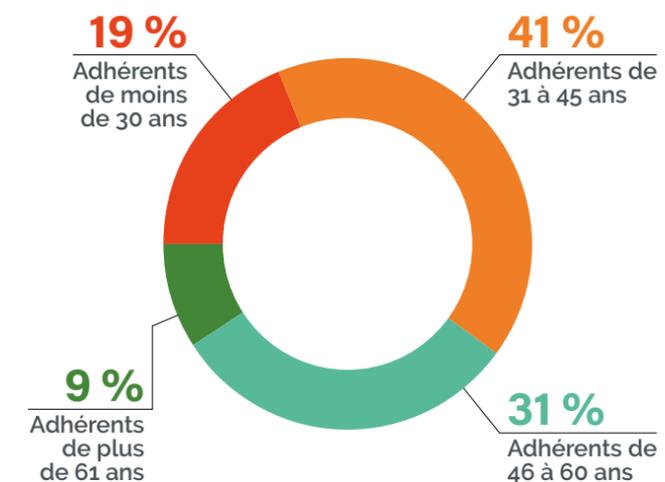
Les régions qui comptent le plus de cabinets adhérents :

32 % Ile-de-France
13 % Auvergne-Rhône-Alpes
6 % Aquitaine

Données sur les adhérents

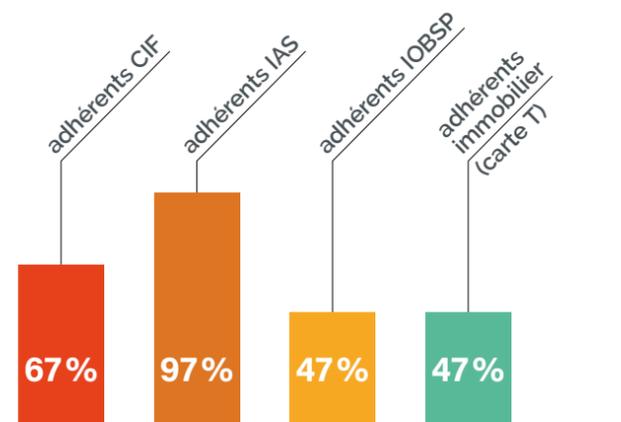
Âge des adhérents

La moyenne d'âge des adhérents est de **43 ans**.



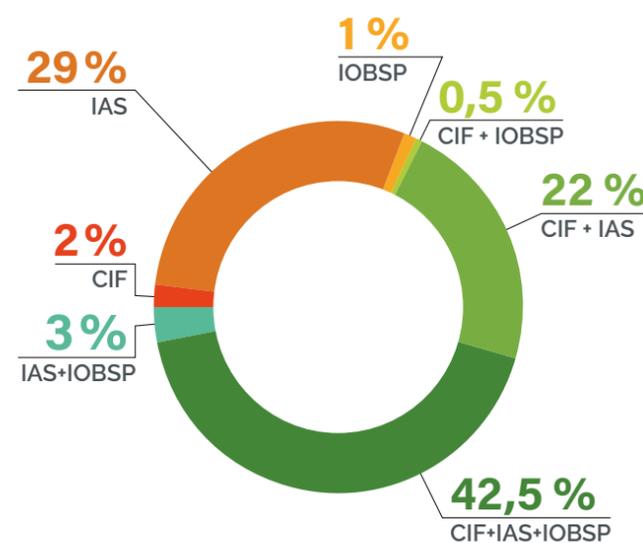
L'âge médian des adhérents est de **43 ans**.

Les différentes activités

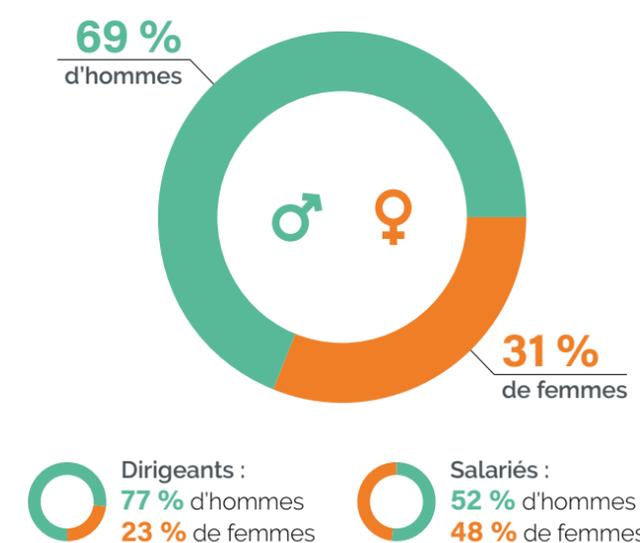


L'emprise sur les activités CIF et IOBSP est moindre par rapport à l'année précédente du fait de l'admission des structures IAS avec leurs mandataires IAS, suite à la réforme du courtage.

Cumul d'activités



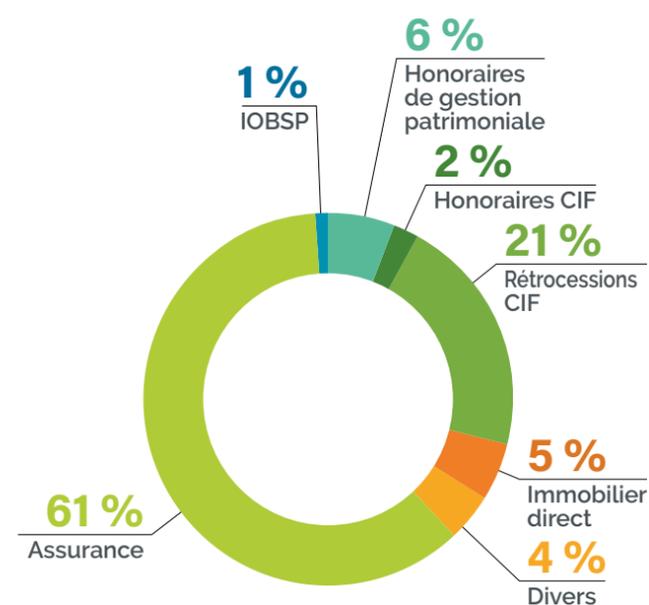
Répartition hommes/femmes des adhérents



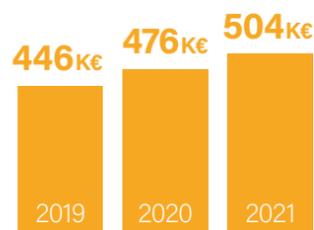
Chiffre d'affaires

Données établies à partir des 1 588 cabinets adhérents de la Chambre ayant répondu à la déclaration de chiffre d'affaires de l'année 2021.

Répartition moyenne du CA par adhérent



CA moyen

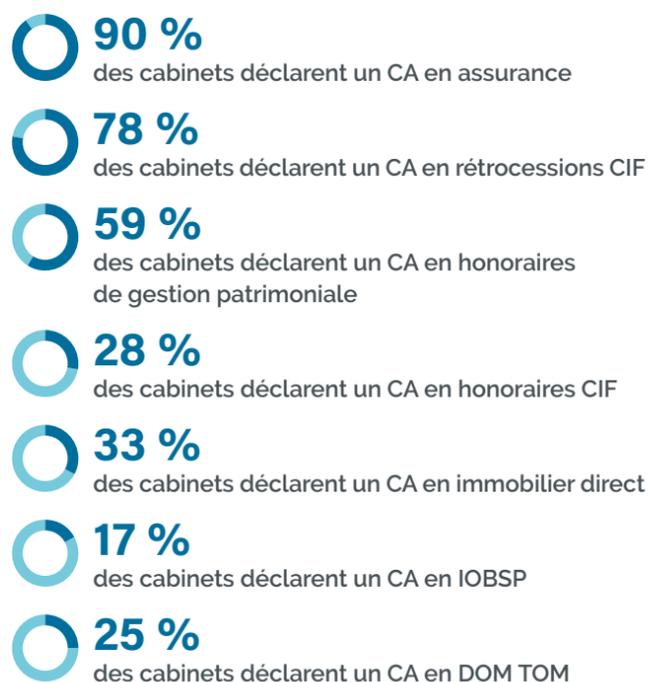


CA médian



165 cabinets déclarent un **CA > 1 000 000 €**
 dont **36** déclarent un **CA > 3 000 000 €**
 dont **14** déclarent un **CA > 5 000 000 €**

L'activité des adhérents



Taille des cabinets adhérents

En moyenne, les cabinets déclarants comptent entre 2 et 3 personnes.



80 %
 La majorité des cabinets adhérents compte 1 à 2 conseillers



7 %
 des cabinets ont plus de 5 conseillers.

Nombre de clients par cabinet et encours moyen par client



De grandes disparités apparaissent selon la taille du cabinet, son ou ses implantations géographiques et son chiffre d'affaires.

Données sur les services de la CNCGP

L'activité de la CNCGP en 2022, en quelques chiffres



Admission



Formation



6 Universités



901
 adhérents participant aux Universités

Communication



La CNCGP a envoyé à ses adhérents :

13
 e-letters

68
 communiqués

Retombées presse



En 2022, la CNCGP compte **280** articles de presse et **880** retombées presse sur le web (vs 680 en 2021).

Partenariats



La Chambre compte **102** partenaires.

Contrôles-qualité



280
 contrôles sur place ont été réalisés.

308
 contrôles ont été clos.



Assemblée générale de la CNCGP au Théâtre de la Madeleine à Paris, 20 juin 2022.



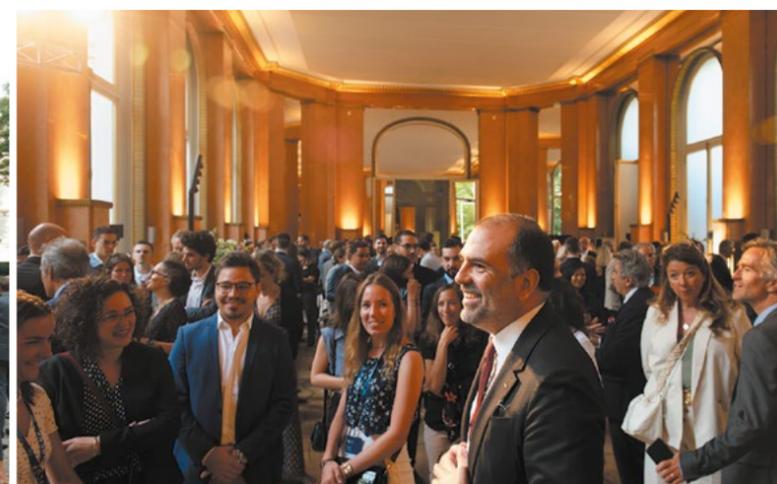
Photos : Luc PERENOM



Les commissions



A l'issue de l'Assemblée générale, s'est tenue une soirée à l'Hôtel Potocki à Paris.



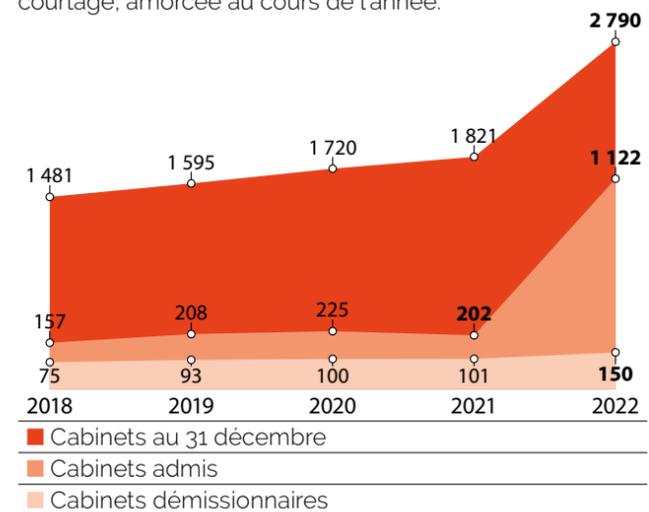
Commission Admission



Les admissions 2022 dynamisées par la mise en place de la réforme du courtage

La CNCGP a vu son nombre d'adhérents augmenter de manière significative au cours de l'année 2022, passant de 1 821 structures pour 3 221 membres à 2 790 et 4 274 respectivement. Il s'agit d'une augmentation de 53,2 % pour les cabinets et 32,7 % pour les personnes physiques.

Cette dynamique positive, bien plus marquée que les années précédentes, s'explique notamment par la réforme du courtage, amorcée au cours de l'année.



Les candidatures CGP-CIF auprès de la Commission

Seules les candidatures de cabinets CGP-CIF sont étudiées par la Commission Admission.

Au cours de l'année 2022, onze réunions se sont tenues afin de vérifier la qualité des candidatures après avis des présidents de région concernés, qui rencontrent chaque nouveau dirigeant en amont de toute adhésion. Il revient au Conseil d'administration de valider l'ensemble des nouvelles adhésions prononcées par la Commission.

Cette étude poussée des dossiers est l'occasion de mieux

appréhender les différents projets et profils des futurs adhérents afin de pouvoir proposer un accompagnement adapté.

Les motifs potentiels de refus d'une candidature par la Commission résultent pour l'essentiel de l'activité trop ciblée ou de l'inexpérience de candidats peu familiers de la gestion de patrimoine.

Une progression constante du nombre d'adhérents

Malgré une poursuite, si ce n'est une accélération, de la consolidation des structures CGP-CIF, la CNCGP enregistre 233 nouvelles adhésions de ces dernières, marquant ainsi sa plus belle année depuis plus de cinq ans.

Parmi ces adhésions, 195 cabinets ont pu bénéficier du kit jeune installé, réservé à la création d'une nouvelle structure et d'un début d'activité.

Toujours au sein de ces admis, 20 cabinets sont issus d'une autre association professionnelle.

Les candidatures IAS / IOBSP

Si les chiffres relatifs aux cabinets CGP-CIF restent relativement stables d'une année sur l'autre, les adhésions de cabinets IAS / IOBSP ont grandement impacté le nombre d'adhésions de l'année 2022.

La réforme du courtage étant progressivement mise en place, nombre de cabinets déjà installés ont entamé les démarches pour se plier à la nouvelle réglementation et demandé l'adhésion à l'une des associations agréées. A ces candidats, s'ajoute toute nouvelle structure exerçant l'IAS et / ou l'IOBSP qui se doit, depuis le mois d'avril 2022, de procéder à cette inscription avant de pouvoir démarrer son activité.

A ce titre, la CNCGP a pu valider 88g dossiers de courtiers et mandataires.

Commission Formation



L'année 2022 a été pour les adhérents de la CNCGP l'occasion de revenir aux formations en présentiel. Si les mesures sanitaires étaient en place en début d'année, celles-ci ont été levées dès fin février 2022. L'ensemble des Universités a pu ainsi se tenir en présentiel pour la première année depuis 2019. Cette année a toutefois été marquée par l'entrée en vigueur de plusieurs modifications des exigences de formation continue suite à la réforme du courtage.

Le retour au présentiel

En 2022, les réunions régionales ont réuni 2 485 participants (2 903 en 2021) et les Universités 901 participants (907 en 2021).

La diminution du nombre d'adhérents en réunions régionales s'explique par le retour au format présentiel, suite à la levée des mesures sanitaires en février 2022. En effet, contrairement aux formations en distanciel, le nombre de places est limité pour ces réunions.

Les formations en e-learning ont été de nouveau très plébiscitées par les adhérents : 7 380 formations ont été réalisées sur la plateforme CNCGP-Juriscampus contre 5 988 en 2021.

Autres propositions pour les adhérents

Quatre visioconférences gratuites ont été proposées aux adhérents en 2022 afin d'approfondir des sujets rattachés au métier de CGP : sur le premier semestre, deux visioconférences ont été organisées, portant sur les thèmes « Cybersécurité : enjeux, menaces et opportunités », et « Intégrer l'ISR dans son conseil client ». Sur le deuxième semestre, les thèmes étaient « Prise en main du Plan de Continuité d'Activité » et

« Visibilité LinkedIn et Réseaux sociaux ». Ces visioconférences ont réuni entre 350 et 400 participants.

Bilan CIF 2022

33 adhérents ont été recensés en défaut de formation CIF pour l'année 2022, comprenant 9 salariés et 24 dirigeants. Les dossiers de ces adhérents ont été transmis à la Commission Contentieux et déontologie pour sanctions. Trois adhérents ont été recensés dans la catégorie des cas dérogatoires pour cause de maladie grave.

Perspectives pour 2023

Suite aux différentes réformes ayant impacté le métier de courtier, la CNCGP propose en 2023 des formations adaptées aux différents types de courtage en assurance mais également des formations spécifiques aux différents types de crédit. Ces formations sont disponibles sur l'espace CNCGP-Juriscampus des adhérents.

2023 est également pour la Commission Formation l'occasion de tester pour ses événements des mesures durables et responsables : l'instauration de covoiturage pour les Universités, la dématérialisation des feuilles d'emargement avec signature électronique et la mise en place d'un repas local et responsable font partie de ces changements.



Réunion régionale Bretagne à Piré-sur-Seiche, le 18 octobre 2022.

Université Grand Nord-Ouest à La Baule, les 12 et 13 septembre 2022.

Commission Vie des régions

PRÉSIDENTE | YVES MAZIN
MEMBRES | JEAN-LUC ABERT
PIERRE GUEDJ
RAPPEUR | ANNE-FRANCE AUSSEDT



La Commission Vie des régions a joué un rôle particulièrement important en 2022, en raison de l'élection des nouveaux présidents de région. En effet, cette année d'élection a été celle du renouvellement du conseil d'administration et des représentants locaux.

La Commission se félicite de compter désormais au moins un président dans chaque région, signe d'une mobilisation et d'un engagement fort de la part des adhérents de la Chambre, qui acceptent d'assurer cette mission bénévolement, pendant trois ans. La dynamique régionale, reconnue comme l'un des principaux atouts de la Chambre, s'en trouve encore intensifiée.

Une Commission qui crée des liens

La Commission s'est renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux administrateurs. Sa vocation demeure, en premier lieu, d'assurer un lien entre la CNCGP et les adhérents, grâce à un suivi de l'animation des régions orchestrée par les présidents de région et à une transmission argumentée des actualités de la Chambre et de la profession. Concernant ce dernier point, une visioconférence trimestrielle est organisée pour les présidents qui sont amenés à présenter ces actualités aux adhérents en réunion régionale. Pour favoriser les liens de proximité, les administrateurs se sont déplacés dans seize réunions régionales au cours du dernier trimestre, pour encadrer les élections.



Afterwork pour les adhérents à Bordeaux, le 11 mai 2022.



Petit-déjeuner pour les partenaires à Paris, le 15 juin 2022.

Un séminaire d'intégration pour les nouveaux élus

L'événement phare de l'année a été le séminaire des présidents de région à Paris, les 8 et 9 décembre, dans les locaux d'Edmond de Rothschild AM. L'objectif était, d'une part, d'accueillir les cinq nouveaux présidents de région et de leur présenter les arcanes de la Chambre. Ils ont pu, à cette occasion, rencontrer l'ensemble des permanents de la CNCGP. Il s'agissait, d'autre part, de rappeler les modalités pour l'organisation d'événements ou de formations et d'échanger sur les expériences et les bonnes pratiques.

Des événements organisés localement par les présidents de région

L'année 2022 a battu un record en termes d'organisation d'événements en région. Au nombre de 16, ils ont manifesté une volonté de renforcer les liens localement. Sous l'impulsion de la Commission, les présidents de région se sont en effet mobilisés pour recevoir les nouveaux adhérents de leurs régions respectives, dans le cadre d'afterworks. Dans une autre démarche, ils ont, pour certains d'entre eux, réuni les représentants locaux des partenaires de la Chambre, sociétés de gestion ou compagnies d'assurance, lors de petits-déjeuners ou de soirées.



Séminaire des présidents de région à Paris, le 9 décembre 2022.

Commission Vie des cabinets

PRÉSIDENTE | VIRGINIE TRICOIT
RAPPEURS | PATRICIA GUYOT-WALSER
LOLA ABDOULLAEVA



L'objectif de la Commission Vie des cabinets est de faciliter l'exercice professionnel des adhérents, qu'ils soient nouveaux ou plus expérimentés, dans les différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés et d'évaluer leurs besoins afin d'y répondre de manière utile et adéquate.

Les questions sur l'activité de CGP

Le pôle vie des cabinets prend le relais de la plateforme d'assistance juridique sur les questions d'accès à la profession, le renforcement des moyens humains d'un cabinet, la sécurisation de l'entreprise et les associations notamment interprofessionnelles.

L'actualisation du kit jeune installé

Le bénéfice de ce kit revient aux cabinets créés par des anciens

salariés ou des personnes en reconversion. De nouveaux acteurs y ont été ajoutés, notamment des fournisseurs de solutions numériques.

Mise à disposition d'un Plan de Continuité d'Activité

L'objectif était de définir les solutions juridiques qui s'offrent à nos adhérents, en cas de décès ou d'invalidité, pour que les cabinets puissent continuer à fonctionner ou être vendus dans de bonnes conditions. Ce Plan de Continuité d'Activité, orienté vers l'humain, vient compléter celui qui concerne la partie matérielle.

Pour permettre aux adhérents de se l'approprier, une visioconférence a été proposée le 1^{er} décembre 2022 et suivie par plus de 300 adhérents. Un replay est accessible sur l'espace adhérent.

Commission Innovation / Fintech

PRÉSIDENTE | SANDRINE GENET
MEMBRES | VINCENT COUROYER
ANTOINE DELON
FABIEN COQUEMENT-BERREBY
PHILIPPE GOURDELIER
ROMAIN D'AGNANO
RAPPEUR | DAVID GLASER



Depuis sa création en 2019, le rôle de la Commission Innovation / Fintech est d'assurer une veille quotidienne et de rencontrer les principaux acteurs du secteur afin d'accompagner la digitalisation de la profession de CGP en identifiant les technologies innovantes et en offrant les services les plus adaptés aux adhérents.

La Commission renouvelée en juin 2022 a choisi, par la voix de ses présidents, de placer les sujets liés aux crypto-actifs au cœur des réflexions pour 2023.

Des réunions avec des acteurs couvrant les différents aspects et enjeux des crypto-actifs pour nos adhérents ont d'ores et déjà été organisées. Ces échanges devraient permettre de repérer les principales synergies entre les

entreprises du secteur, mais également de sensibiliser et éduquer les CGP aux risques inhérents à ces sujets.

Outre ce focus réalisé sur le sujet des crypto-actifs, la Commission Innovation / Fintech perpétue le travail mis en place au cours des précédentes années et a entamé une réflexion pour refondre le Livre blanc. Celui-ci, qui venait résumer les dernières innovations observées, les grandes tendances mais également les principaux acteurs, conservera son prisme originel. Sa mise à jour se fera principalement sur les évolutions de certains enjeux au cours des dernières années avec une éventuelle refonte de sa forme. Exclusivement disponible en version digitale, le Livre blanc est accessible sur le site internet de la CNCGP.

Commission Prévention des risques et contrôle-qualité

PRÉSIDENTE | MEMBRES |
YVES MAZIN
HÉLÈNE BARRAUD-OUSSET
STÉPHANE CARLUCCI
JEAN-LUC DELSOL
AUDE PLUS-VALARD
RAPPORTEURS | STÉPHANE LORRIOT
MARTIN CAVÉ



Prévention des risques

Le premier objectif de la Commission est d'accompagner les adhérents de la CNCGP sur tous les sujets liés à la conformité de l'activité de conseil en gestion de patrimoine.

A ce titre, elle a pour missions :

- L'analyse de la réglementation applicable à la profession et la mise à jour des outils pratiques et pédagogiques s'y rapportant, tel que le kit réglementaire ;
- La veille juridique et l'identification des nouveautés réglementaires liées à la profession ;
- Les préparations de réponses aux consultations publiques ou émanant des autorités de régulation / supervision françaises ou européennes.

La Commission poursuit son travail d'actualisation et d'enrichissement du kit réglementaire. Accessible dans la partie privée du site internet de la CNCGP, sous la rubrique « Réglementation et contrôle », il offre aux adhérents une vision globale des normes à respecter dans l'exercice de leur métier.

Les travaux ont concerné le parcours client, avec l'ajout de nouvelles frises explicatives et contrats types, mais également la mise à jour des documents concernés par les nouvelles exigences en matière de finance durable. De nouveaux modèles de procédures ont été mis à disposition des adhérents et la base documentaire a également été enrichie.

Le webinaire de prise en main du kit réglementaire, mis en place en 2020, s'est poursuivi en 2022. Destiné aux nouveaux adhérents, il a été animé par le service juridique de la CNCGP tous les trois mois. A compter de 2023, il est remplacé par une nouvelle formation CIF mise en ligne par Juriscampus.

Enfin, la CNCGP a assisté trois adhérents dont l'identité a été usurpée par des personnes malveillantes au cours de l'année 2022.

L'année 2022 a aussi été marquée par des consultations diverses de la part des régulateurs et des autorités de tutelle.

Au niveau européen, la CNCGP intervient avec le Bipar, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance, dont elle est membre. Le Bipar regroupe 48 associations dans 30 pays.

Elle a participé à la rédaction de réponses aux consultations de la Commission européenne relatives à l'introduction d'une stratégie d'allocation d'actifs personnelle, au « rapport qualité-prix » des produits d'investissement (« value for money »), à la révision des règles sur la commercialisation à distance de services financiers, à la proposition de sixième directive anti-

blanchiment et sur la lutte contre la fraude fiscale et la planification fiscale agressive.

Toujours en lien avec le Bipar, la CNCGP a répondu aux consultations d'EIOPA sur le projet de lignes directrices intégrant les risques et facteurs de durabilité en assurance et

“ Avec le Bipar, la CNCGP a répondu aux consultations d'EIOPA sur le projet de lignes directrices intégrant les risques et facteurs de durabilité en assurance et sur le projet d'avis concernant la protection des investisseurs de détail. ”

sur le projet d'avis concernant la protection des investisseurs de détail. Elle a également participé à la consultation de l'ESMA concernant les nouvelles lignes directrices intégrant les risques et facteurs de durabilité pour le conseil financier.

Au niveau national, la CNCGP a répondu à diverses consultations de l'AMF, notamment concernant le conseil sur actifs numériques et sur l'intégration des exigences liées à la durabilité dans le régime des conseillers en investissements financiers, obtenant un report de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La CNCGP a également participé aux échanges organisés par l'ACPR sur le traitement des réclamations, la promotion des caractéristiques extra financières dans les publicités et sur les nouvelles exigences en matière de durabilité.

Contrôle-qualité

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, la CNCGP a l'obligation de diligenter un contrôle-qualité sur le lieu d'exercice de chaque adhérent au moins une fois tous les cinq ans. C'est le deuxième volet de son activité. Ce contrôle-qualité a pour principal objectif d'accompagner la mise en conformité des adhérents.

Les contrôles sont focalisés sur deux thèmes primordiaux pour la protection des investisseurs :

- La motivation de l'adéquation des produits financiers en fonction de la situation, des besoins et des objectifs des clients ;
- Le contenu clair, exact et non trompeur des informations contractuelles et promotionnelles diffusées par le CIF, qu'il s'agisse d'informations rédigées par lui-même ou par un tiers.

Il est également apporté une attention particulière à l'effectivité du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Afin d'uniformiser les pratiques des associations professionnelles de CIF et permettre la comparabilité des informations issues des contrôles, l'AMF impose le mode opératoire suivant :

- Application de grilles de contrôle types ;
- Contrôle sur place de six dossiers clients au moins ;
- Élaboration d'un rapport comprenant des propositions de mise en conformité ;

- Suivi des mises en conformité ;
- Sanction possible de l'adhérent en cas de non-régularisation.

Grâce à la mobilisation des équipes de la CNCGP et de son prestataire Finegan Advisory, 280 contrôles sur place ont été réalisés au cours de l'année.

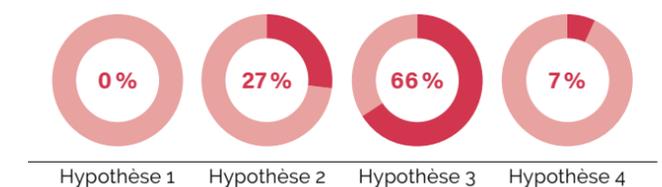
Par ailleurs, 308 contrôles-qualité ont été finalisés en 2022, soit parce que le contrôle a été clos, aucune mise en conformité n'étant nécessaire, soit, dans le cas contraire, parce que l'adhérent s'est mis en conformité.

La conformité des CIF est évaluée ainsi par la Commission :

- Hypothèse 1 : Aucune remarque et la mise en conformité n'est pas nécessaire ;
- Hypothèse 2 : Quelques remarques sans gravité mais nécessitant une mise en conformité ;
- Hypothèse 3 : Nombreux constats nécessitant de l'adhérent un effort de mise en conformité ;
- Hypothèse 4 : Manquements importants nécessitant un nouveau contrôle-qualité l'année suivante dont le coût est à la charge de l'adhérent.

En fonction de la gravité des constats formulés, la Commission Prévention des risques et contrôle-qualité peut décider de saisir la Commission Contentieux et déontologie.

Le résultat des 280 contrôles sur place réalisés en 2022 se répartit ainsi :



Le nombre d'adhérents placés en hypothèse 1 est toujours en diminution. Corrélativement, le nombre de CIF en hypothèse 3 augmente. En effet, le contrôle est plus exigeant depuis la mise en place des nouvelles grilles de contrôle conformes à MIF 2. Pour tenir compte de cette évolution, la Commission mettra en place une nouvelle définition des hypothèses en 2023.

Face à la complexité des sujets, la Chambre continue de sensibiliser ses adhérents aux enjeux de la conformité réglementaire et se félicite de la mobilisation des adhérents lors de leur contrôle-qualité.

Commission Communication

PRÉSIDENTE | HÉLÈNE BARRAUD-OUSSET
MEMBRE | JULIEN SÉRAQUI
RAPORTEURS | ANNE-FRANCE AUSSE DAT
ANNE DE VILLOUTREYS



En 2022, la CNCGP et notamment son président ont été particulièrement sollicités par les médias. La Commission Communication s'est efforcée de répondre à la grande majorité de ces demandes. Tout comme elle a accepté de nombreux partenariats pour participer à des événements professionnels. La Commission s'attache par ailleurs à informer au mieux les adhérents de la Chambre, dans un contexte de réformes et de nouveautés, afin de les accompagner dans l'exercice de leur profession.

UNE STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE CIBLÉE

L'Assemblée générale, le retour aux échanges

L'Assemblée générale, qui s'est tenue le 20 juin 2022 au Théâtre de la Madeleine à Paris, a été l'occasion pour les adhérents de suivre la présentation des travaux accomplis par les différentes commissions ainsi que de voter à la réélection de Julien Séraqui et de son Conseil d'administration.

Un concours qui met en scène les CGP de demain



La Chambre a organisé la remise des prix de la deuxième édition du Concours Jeunes Talents lors du cocktail organisé à l'Hôtel Potocki, après l'Assemblée générale. La troisième édition du Concours sur le thème : « La Finance Durable : pourquoi, pour qui, comment ? » a été lancée. La plaquette

et le dossier de présentation à destination des étudiants ont été réalisés avec une nouvelle identité graphique.

Un plan de communication renforcé

Dans le cadre de la 4^{ème} édition du Sommet BFM Patrimoine, cofondé par la CNCGP et BFM Business, qui a eu lieu le 21 juin 2022 au Carrousel du Louvre, un partenariat a été mis en place, offrant une forte visibilité à la Chambre de septembre à décembre :

- Des spots publicitaires et du sponsoring sur BFM Business TV / Radio et bfmbusiness.com.
- Une émission spéciale patrimoine de 26 minutes.
- Quatre programmes courts partenaires sur BFM Business TV / Radio : « Rendez-vous du Patrimoine ».
- Cinq podcasts « les conseils patrimoine », diffusés pendant un an sur bfmbusiness.com.
- Un publi-rédactionnel sur la réforme du courtage.

Des événements ciblés pour les professionnels du patrimoine

La Chambre a participé à 18 événements dont quatre salons professionnels (Sommet BFM Patrimoine, les Journées du courtage, Patrimoine, Salon Ville & Patrimoine) où elle tenait un stand.

DES VECTEURS DE COMMUNICATION EFFICACES

Un site internet au cœur de l'actualité

Le site internet a enregistré 172 496 visites en 2022 avec une durée moyenne de cinq minutes (statistiques Matomo) prouvant l'intérêt que les membres portent aux informations de la Chambre. L'extranet des adhérents est régulièrement mis à jour avec les documents nécessaires à l'exercice de leur métier.



Une présence constante sur les réseaux sociaux

L'ensemble des actualités de la Chambre ont été abordées, dont les sujets phares de l'année 2022 : réforme du courtage, finance durable, le PER, le métier de CGP, l'épargne salariale, etc. De 2021 à 2022, le nombre d'abonnés a augmenté de 8 % sur LinkedIn, 16 % sur Twitter et 4 % sur Facebook.

Les relations presse

Avec près de 280 articles de presse et 880 retombées presse sur le web (vs 680 en 2021), la Chambre a évoqué l'ensemble des sujets liés à la profession par des interviews, des communiqués de presse, etc. Des partenariats presse ont été tissés avec Occur, L'Agefi, La Finance pour tous et Vovox (préparation au mois de la finance durable pour janvier 2023).

Du e-marketing pour la campagne dédiée à la réforme du courtage



Le plan de communication avec une agence spécialisée sur les nouveaux comportements digitaux et sociaux a démarré en avril 2022 pour finir en février 2023. La campagne, composée d'une landing page et de 15 slogans et créations graphiques à destination des réseaux sociaux, a joué sur un ton décalé et a reposé sur les thématiques du leadership, de l'exclusivité et de la force du collectif. Axée sur la notoriété ou la performance, elle a permis de contribuer à capter l'attention des futurs adhérents, courtiers en IAS ou IOBSP.

DES CONTENUS ÉDITORIAUX ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES CIBLES

Repères, un magazine pour l'ensemble de la profession

Tiré à 5 000 exemplaires, le magazine biannuel de la CNCGP s'adresse aux adhérents, mais également aux partenaires

de la Chambre, aux étudiants en Master II de gestion de patrimoine, à la presse professionnelle. *Repères* joue aussi un rôle important dans l'interprofessionnalité en faisant intervenir des avocats, notaires ou experts-comptables. Il est visible sur les salons et événements professionnels.



L'information aux adhérents demeure une priorité

Une association professionnelle se doit de communiquer à ses adhérents toute l'information dont elle dispose, leur permettant ainsi d'exercer leur activité dans les meilleures conditions. Ainsi, en 2022, 13 e-letters leur ont été envoyées et 68 communiqués (ne sont pas compris dans ce chiffre les communiqués régionaux : formation, actualités de la Chambre, invitations à des afterworks, etc.)

Un livret d'accueil pour les courtiers

A l'image du livret d'accueil conçu pour les nouveaux adhérents CGP, le pôle communication en a créé un à l'attention des courtiers en assurance et en IOBSP qui ont rejoint la Chambre en 2022. Celui-ci, accessible dans l'espace privé des adhérents, recense tous les services offerts par la CNCGP.



Commission Durabilité

PRÉSIDENCE | PASCALE BAUSSANT
MEMBRES | MEYER AZOGUI
KAREN FIOL
PHILIPPE PINAR
PERMANENT | STÉPHANE LORRIOT
RAPPORTEUR | JOHANN JONFAL



La Commission Durabilité a débuté ses travaux en septembre 2022, dans un double objectif : accompagner les adhérents dans la mise en place de bonnes pratiques sociales et environnementales au sein de leurs cabinets et les aider à monter en compétence sur les sujets de finance durable. De façon générale, la vocation de la Commission Durabilité est de proposer des outils pratiques, permettant une approche pragmatique des sujets de durabilité.

“ La vocation de la Commission Durabilité est de proposer des outils pratiques, permettant une approche pragmatique des sujets de durabilité. ”

Deux axes de travail

Le premier axe de travail de la Commission porte sur les bonnes pratiques sociales et environnementales pouvant être mises en place dans les cabinets. Un guide est édité pour l'événement annuel de la Chambre, en juin 2023, et il est gracieusement distribué à cette occasion. Ce guide recense une multitude de conseils pratiques dont les adhérents pourront s'inspirer dans leur quotidien.

Le second axe porte sur les pratiques en termes de finance durable. De nouvelles exigences sont imposées par la réglementation MiFID II et elles doivent être intégrées aux pratiques des adhérents. La Commission travaille à les accompagner pour qu'ils puissent monter en compétence sur ces sujets.

Autres projets

La CNCGP est, depuis le 24 novembre 2022, adhérente du Forum pour l'Investissement Responsable. Celui-ci regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR (investisseurs, sociétés de gestion, ONGs...) et a pour vocation de promouvoir les meilleures pratiques en matière de finance durable. Il organise notamment la Semaine de la Finance Responsable chaque année, à l'automne.

La CNCGP a également effectué des recommandations pour de meilleures pratiques relatives à l'événementiel dans notre écosystème.

La Commission Durabilité accompagne au même titre les salariés de la CNCGP dans leur démarche interne de responsabilité sociétale, avec notamment la réalisation d'ateliers Fresque du climat dans les locaux de la CNCGP.

La Commission remercie l'ensemble de ses participants qui contribuent à ses divers projets et groupes de travail.



Le guide de bonnes pratiques est mis à disposition des adhérents lors du MidSommar du Patrimoine, le 21 juin 2023.

Commission Partenariats

PRÉSIDENCE | MEYER AZOGUI
MEMBRES | SANDRINE GENET
VINCENT COUROYER
RAPPORTEUR | PATRICIA GUYOT-WALSER



L'objectif de cette Commission consiste à nouer des partenariats sur demande de fournisseurs de solutions destinées aux adhérents et de veiller à la stabilité de ceux déjà existants. Ces acteurs se tournent vers la CNCGP, confortés dans la nécessité de l'accompagner dans ses actions de promotion de la profession.

Les candidatures sont formalisées par la signature d'une charte consultable sur le site de la CNCGP, qui exprime des volontés communes sur les plans déontologique, éthique et professionnel.

La CNCGP s'est dotée de sept nouveaux partenaires au cours de l'année 2022 :

- Deux compagnies d'assurance, Agéas Patrimoine et Intential Patrimoine ;
- Deux sociétés de gestion d'actifs, Ecofi et Tikehau Investment Management ;
- Trois sociétés de gestion d'actifs immobiliers, Axipit Real Estate Partners, France Valley, InterGestion Reim.

La nouvelle gouvernance a souhaité l'abandon du numerus clausus mais a renforcé les principes d'acceptation des candidatures : partenaires dont l'accompagnement des CGP constitue un vecteur essentiel de développement, dont les solutions s'adressent à des investisseurs non professionnels et dont l'activité est en corrélation avec les garanties de la RCP groupe négociée par la CNCGP.

Une soirée de fin d'année a eu lieu en décembre 2022 réunissant partenaires et administrateurs de la CNCGP, occasion de présenter les projets de l'association pour 2023, notamment l'événement du mois de juin, au format inédit.

En parallèle, l'information des partenaires sur les actualités et actions de la CNCGP est assurée par l'envoi de e-letters et de communiqués.

La Commission Partenariats exerce également une fonction transversale avec la Commission Formation pour la promotion des événements annuels de la Chambre, universités et réunions régionales.

Comité de régulation

Le Comité de régulation a pour objectif de faciliter l'exercice professionnel des adhérents de la CNCGP dans leurs relations avec les partenaires.

Lorsqu'un adhérent déplore un point de blocage avec un fournisseur, signataire de la charte de partenariat de la CNCGP, il est invité à communiquer l'ensemble des échanges sur le sujet afin de permettre au comité d'évaluer la pertinence de son intervention.

Au cours de l'année 2022, le Comité de régulation a intercedé en faveur de onze adhérents, traitant ainsi de différends avec huit partenaires.

Les dossiers soumis ont porté essentiellement sur des problèmes de communication sur des OST (Opérations sur titre), de rupture unilatérale des conventions de partenariat, de retard de traitement d'opérations, d'attribution de codes, de versement des commissions ou de transfert de contrats à l'occasion d'ordres de remplacement.

Les réunions trimestrielles avec les assureurs et plateformes ont été maintenues.



Soirée pour les partenaires de la Chambre, le 15 décembre 2022, à la Maison des Polytechniciens à Paris.

Commission Responsabilité Civile Professionnelle

PRÉSIDENTE | GRÉGOIRE BOURGEOIS
MEMBRES | FRANÇOIS AUVILLAIN
AUDE PLUS-VALARD
RAPORTEURS | STÉPHANE LORRIOT
MARGAUX VESLIN



La Commission RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) négocie les termes des contrats groupe d'assurance en RCP de la CNCGP. Elle apporte l'éclairage professionnel dans le traitement des dossiers de sinistres, s'assure de leur bonne gestion et de la préservation des intérêts des adhérents. Elle rédige une lettre d'information restituant les enseignements des sinistres et délivrant des conseils en matière de RCP.

Les conditions de couverture en matière de garantie financière

Les garanties financières du contrat MMA CGP (sans encaissement de fonds de tiers) ne sont pas les garanties exigées légalement en cas de maniement de fonds et servent uniquement à couvrir les tiers en cas de détournement de fonds par un dirigeant.

Les garanties légales ne sont exigées que dans certains cas, notamment en matière d'encaissement des primes d'assurance des clients pour le compte de l'assureur, pour les reverser à celui-ci. Cette activité, courante en assurance de biens, ne concerne pas les courtiers en assurance vie.

Les adhérents qui exercent l'activité d'agent immobilier avec détention de fonds doivent, eux, acquitter une surprime de 200 € / an.

L'offre RCP de la CNCGP pour les CGP

Elle s'articule autour de trois contrats :

- Un contrat « 1^{ère} ligne », obligatoire pour garantir les adhérents dans l'exercice de leur activité plurielle de CGP et qui intègre une protection juridique et une ligne assistance/défense en cas de contrôle de l'AMF ou de l'ACPR ;
- Un contrat « 2^{ème} ligne » qui permet d'augmenter les plafonds de garanties avec trois options ;
- Un contrat « jeune installé » qui offre des garanties adaptées et des primes minorées aux adhérents pendant les trois premières années de leur installation.

Les niveaux de garantie des contrats 1^{ère} et 2^{ème} ligne

Garanties contrat 1^{ère} ligne par sinistre et par année d'assurance

CGP, CIF, IOBSP, transaction immobilière sans maniement/détention de fonds, démarchage, CJA et activités annexes 3 200 000 €

COA sans encaissement de fonds de tiers 3 500 000 €

Garanties supplémentaires contrat 2^{ème} ligne par sinistre et par année d'assurance

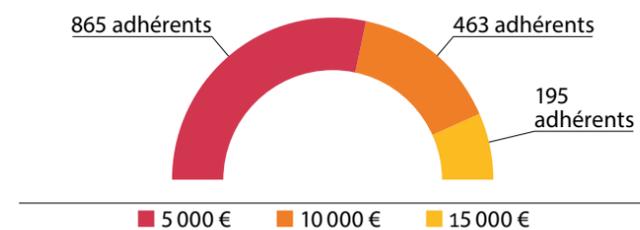
Option 1 2 500 000 €

Option 2 4 000 000 €

Option 3 8 000 000 €

Une limite de garantie générale est appliquée pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN : 2 000 000 € par sinistre et par an.

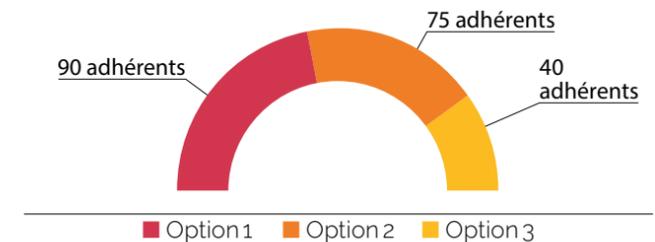
Les options de franchise du contrat 1^{ère} ligne retenues en 2022



Les options de garanties supplémentaires du contrat 2^{ème} ligne retenues en 2022

En 2022, 205 adhérents ont souscrit au contrat RCP 2^{ème} ligne.

Leur répartition selon les options est la suivante :



“ La Commission RCP et BDJ ont élaboré une nouvelle offre compétitive de contrats d'assurance RCP pour les courtiers en assurance et les courtiers en opérations de banque et services de paiement. ”

La nouvelle offre destinée aux courtiers

La Commission RCP et BDJ ont élaboré une nouvelle offre compétitive de contrats d'assurance RCP pour les courtiers en assurance et les courtiers en opérations de banque et services de paiement.

Ces contrats ont des spécificités par rapport au contrat groupe des CGP :

- La protection juridique est facultative (75 € par an) ;
- Les courtiers en assurance disposent d'une garantie financière s'ils ont un mandat d'encaissement de l'assureur.

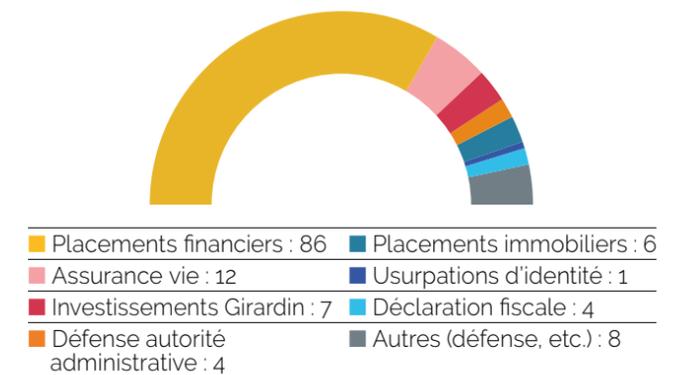
BDJ propose également un contrat pour les mandataires. Il est rappelé qu'une assurance RCP est facultative pour les

mandataires d'intermédiaire en assurance et les mandataires d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, et obligatoire pour les démarcheurs bancaires ou financiers et les agents commerciaux immobiliers.

La sinistralité 2022

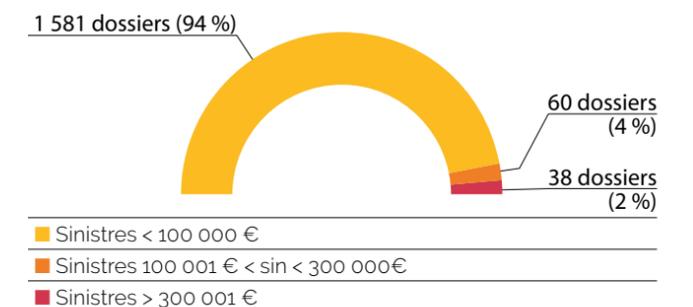
En 2022, 128 sinistres ont été ouverts dont 1 à titre conservatoire ; 93 font l'objet d'un règlement amiable et 34 d'un règlement judiciaire.

Répartition des dossiers par nature :



Dix dossiers de sinistres ont été clôturés au cours de l'année, sept dossiers se sont soldés par une transaction amiable et les trois autres dossiers se sont soldés au judiciaire.

Concernant la répartition des sinistres par tranche financière, les chiffres sont ici basés sur les 1 679 dossiers, depuis la mise en place du contrat avec notre assureur MMA en 2004.



La Commission RCP rappelle aux adhérents qu'il est important pour limiter le risque de contentieux de respecter le parcours client qui figure dans la rubrique « Réglementation et contrôle » de l'espace adhérent.

Commission Contentieux et déontologie

PRÉSIDENTE | MEMBRES |
RAPPORTEURS |

PIERRE GUEDJ
KAREN FIOLE
GRÉGOIRE BOURGEOIS
STÉPHANE LORRIOT
AGATHE VIVANT



Les attributions de la Commission Contentieux et déontologie sont :

- les conciliations en cas de conflit entre adhérents ;
- l'instruction des dossiers susceptibles de relever de la Commission de discipline pour manquement aux règles de bonne conduite et de déontologie.

La conciliation

La Commission Contentieux et déontologie a poursuivi pendant cet exercice sa mission de conciliation à l'occasion de litiges opposant des adhérents de la CNCGP et dont elle a été saisie.

Elle est intervenue pour jouer son rôle de conciliateur à l'occasion de quatre différends entre adhérents de la Chambre, tous relatifs à des problèmes de captation de clientèle et d'indemnisation faisant suite à des ordres de remplacement.

La Commission a rappelé que le choix et les intérêts du client doivent être préservés. Elle a également insisté sur les règles de déontologie et de bonne conduite liées à la confraternité et à la propriété d'un portefeuille de clientèle.

La discipline

La Commission est chargée de l'instruction et de la poursuite des affaires disciplinaires portées à sa connaissance. Elle a vocation à traiter des affaires liées au non-respect des statuts de la Chambre, du règlement intérieur, du Code de déontologie et de bonne conduite, et de la réglementation applicable au conseil en investissements financiers. Elle instruit les dossiers et peut procéder à des auditions.

A l'issue de son instruction, la Commission Contentieux et déontologie peut prononcer des mises en garde ou rappels à l'ordre avant Commission de discipline, elle peut également saisir la Commission de discipline. Lorsque cette Commission est saisie, elle a la possibilité de prononcer les sanctions disciplinaires suivantes : avertissement, blâme et exclusion de la CNCGP.

En 2022, la Commission Contentieux et déontologie a été saisie pour l'instruction de nombreux dossiers.

- Six adhérents, n'ayant pas satisfait à leur obligation de formation continue CIF, ont fait l'objet d'une sanction administrative, c'est-à-dire un rappel à l'ordre ou une mise en garde. Il est rappelé qu'après deux sanctions administratives, la Commission de discipline est saisie.
- 21 adhérents ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une mise en garde suite à leur contrôle qualité pour manquement au Code de déontologie et de bonne conduite et à la réglementation applicable au conseil en investissements financiers.
- Un adhérent a fait l'objet d'une mise en garde pour défaut de confraternité lors d'une conciliation.
- Deux adhérents ont fait l'objet d'un retrait administratif pour non-respect des conditions relatives à leur adhésion (défaut de paiement des primes d'assurance RCP ou des cotisations à la CNCGP, radiation de l'Orias, etc.)

Enfin, cinq dossiers concernaient des différends entre des cabinets et leurs clients. Cependant, depuis les évolutions réglementaires relatives au droit à la médiation, entrées en application le 1^{er} janvier 2016, la Commission n'intervient plus sur le fond du litige et les clients sont orientés vers le médiateur compétent.

Par ailleurs, la Commission de discipline a été saisie du cas de deux adhérents et elle a prononcé un avertissement pour non-respect des obligations réglementaires et déontologiques et une exclusion pour défaut de mise en conformité suite au contrôle-qualité.

Le nécessaire respect de la confidentialité des affaires traitées ne permet pas de faire un rapport d'activité exhaustif des dossiers portés en Commission de discipline. Néanmoins, il est rappelé aux adhérents l'obligation de la Chambre d'informer l'AMF de toute sanction disciplinaire prononcée par celle-ci.

Conformité - Contrôle interne

Dans le cadre de l'agrément reçu de l'ACPR en mars 2022 et de celui de l'AMF réhaussé en 2018, la CNCGP actualise ses procédures de conformité.

VANESSA GOURLAIN



Préparation du dossier d'agrément par l'ACPR

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme du courtage. Suite à l'adoption de la proposition de loi relative à la réforme du courtage visant à créer des associations d'IAS et d'IOBSP, la CNCGP a œuvré pour la constitution de son dossier d'agrément. En quelques chiffres : la préparation du dossier d'agrément, c'est une trentaine de documents concernant l'association, ses procédures et ses moyens d'exercice, ainsi qu'une soixantaine de documents concernant sa gouvernance.

Agréée par l'AMF en qualité d'association représentative de CIF, la CNCGP a acquis un grand professionnalisme dans la gestion de ses adhérents CIF. Forte de cette expérience, la Chambre a pu justifier auprès de l'ACPR de méthodes de travail et d'organisation, de procédures internes de gestion et de suivi des adhérents, ainsi que de procédures de gouvernance et de gestion du secret professionnel efficaces. La CNCGP a ainsi été agréée le 22 mars 2022 par le collège de l'ACPR.

Mise en œuvre de la réforme du courtage

Associée dès l'origine aux débats publics liés à cette réforme, la CNCGP a poursuivi au long de l'année ses échanges avec l'ACPR pour mettre en œuvre la réglementation.

La CNCGP a ainsi révisé ses statuts et son règlement intérieur. Elle a mis en place des procédures de suivi des adhérents (admission, vérification des conditions de capacité, d'honorabilité, de formation initiale et continue,

d'assurance en RCP, etc.) et une gestion comptable adaptée (comptabilité analytique, règles de facturation distinctes, etc.)

L'intégration des adhérents IAS/IOBSP s'est déroulée selon deux circuits : une adhésion classique pour les nouveaux candidats IAS/IOBSP et une adhésion simplifiée pour les adhérents CGP porteurs de ces statuts. Les démarches menées ont permis à la quasi-totalité des adhérents CGP de confirmer leur rattachement à la CNCGP en qualité d'IAS et d'IOBSP.

Les services informatiques

Le développement de la CNCGP et le service aux adhérents passent par des moyens informatiques performants. En 2022, la Chambre a eu le souci de mettre à niveau son outil de gestion CRM et son site internet afin de permettre de gérer des volumes croissants d'adhérents et de décliner la réforme du courtage.

De profonds aménagements du CRM et du site internet ont été réalisés et se poursuivront en 2023 pour dématérialiser les nouvelles procédures et intégrer les évolutions liées à la réforme du courtage : formulaires d'adhésion, de renouvellement, de collectes de données annuelles et de vérification.

Par ces évolutions, la CNCGP souhaite faciliter les démarches de ses adhérents dans leurs déclarations annuelles liées aux statuts CIF, IAS et IOBSP.



Janvier à mars

Renouvellement de l'immatriculation Orias + renouvellement de l'adhésion CNCGP et mise à jour annuelle de données

Avril à juin

FRACIF pour l'AMF

Juin à septembre

Déclaration des données de chiffres d'affaires à la CNCGP

Tout au long de l'année

Déclaration des formations professionnelles validées hors parcours CNCGP



La remise des trophées du Concours Jeunes Talents s'est tenue le 20 juin 2022, à l'Hôtel Potocki à Paris.



Deux équipes ont remporté le 1^{er} prix ex aequo : l'équipe PFMTV la chaîne du Patrimoine et l'équipe Eureka Gestion.



2^{ème} prix : l'équipe Toulouse Patrimoine.



3^{ème} prix : l'équipe DFP Montpellier.

Photos : Luc PERENOM

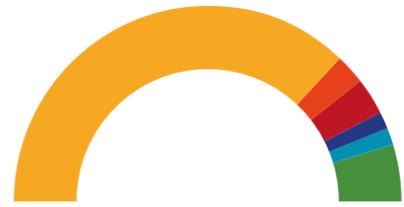


Rapport financier

Rapport financier

Produits

(en euros)



	2021	2022
Cotisations	2 298 921	2 457 000
Frais de dossiers	81 800	157 850
Charte de Partenariat	262 000	215 085
Prestations et ventes diverses	26 427	83 715
Refacturation EURL	84 693	84 693
Reprise de provisions et transfert de charges	9 010	10 053
Autres produits / produits financiers exceptionnels	8 822	567
Dividendes EURL	0	300 000
Total	2 771 673	3 308 963

La CNCGP tire la majeure partie de ses revenus des cotisations et des frais de dossiers versés par les adhérents, qui ont atteint 2 615 000 euros.

Les cotisations ont évolué positivement de près de 7 % (soit 158 000 euros) après une augmentation de 5 % en 2021, et les frais de dossier ont progressé de 93 % (soit 76 000 euros) après une progression de 14 % en 2021 en raison de l'adhésion des courtiers à la suite de la réforme du courtage.

Le soutien financier assuré par les partenaires provient à titre principal des conventions de partenariat qui se sont élevées à 187 000 euros.

Le personnel mis à disposition de l'EURL et les pages de publicité du magazine *Repères* ont représenté deux autres sources de rémunération supplémentaires, pour un montant total de 168 000 euros.

Sur cet exercice, la Chambre a donc connu une augmentation de son chiffre d'affaires de près de 9 % (soit 245 000 euros) pour atteindre 2 999 000 euros.

Charges

(en euros)



	2021	2022
Frais de personnel	1 184 523	1 240 387
Loyers	146 429	145 713
Maintenance informatique	208 140	179 758
Audits et contrôles	235 584	266 880
Frais de déplacement	74 887	161 295
Rémunération président et vice-présidents	184 800	182 400
Honoraires	140 863	65 055
Communication, Congrès et Assemblée générale	270 201	766 417
Autres charges	232 698	225 609
Amortissements et Provisions	75 051	36 560
Impôt société	8 713	(51 058)
Excédent de l'exercice	9 784	89 947
Total	2 771 673	3 308 963

Les charges d'exploitation ont connu de leur côté une augmentation beaucoup plus importante, égale à 19 % (soit 537 000 euros). Cette évolution s'explique essentiellement par la campagne de publicité Heaven (235 000 euros), le coût de l'Assemblée générale (198 000 euros) et l'augmentation du coût de maintenance Eudonet (37 000 euros). L'indemnisation du président et des vice-présidents est demeurée inchangée.

Pour équilibrer ses comptes, la CNCGP a dû faire remonter un montant exceptionnel de dividendes de son EURL de formation à hauteur de 300 000 euros.

L'excédent annuel s'est ainsi établi à 89 947 euros.

Présentation du budget 2023

(en euros)

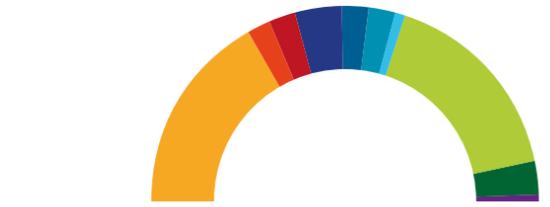


	2023
Cotisations	2 660 000
Frais de dossiers	126 000
Partenariats et Evènements	906 000
Prestations et ventes diverses	127 000
Refacturation EURL	124 000
Autres produits	21 000
Total produits	3 964 000

2023 va marquer un accroissement significatif de l'activité de la CNCGP avec un budget en augmentation de 20 %.

La communication, dans ses diverses composantes, constitue l'élément essentiel de cette croissance, notre profession devant être mieux connue et reconnue par nos institutions politiques et professionnelles, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen.

Conformément à la décision prise en Assemblée générale le 20 juin 2022, Monsieur Philippe ARRAOU, commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris, a procédé à toutes les vérifications liées à sa mission avant la présentation des comptes en Assemblée générale.



	2023
Frais de personnel	1 340 000
Loyers	149 000
Maintenance informatique	183 000
Audits et contrôles	293 000
Frais de déplacement	175 000
Rémunération président et vice-présidents	190 000
Honoraires	65 000
Communication, Congrès et Assemblée générale	1 305 000
Autres charges d'exploitation	226 000
Amortissements et provisions	38 000
Impôt société	0
Excédent de l'exercice	0
Total charges	3 964 000

Les dépenses de personnel constitueront comme chaque année l'autre part significative de ce budget.

Les demandes supplémentaires de notre autorité de contrôle (l'AMF), le suivi et le contrôle permanent des pratiques commerciales de nos adhérents - aussi bien par le pôle juridique de la CNCGP que par les missions confiées à notre sous-traitant Finegan Advisory - se traduiront par une part significative de nos dépenses en 2023.

Document réalisé par le service Communication de la CNCGP
4, rue de Longchamp - 75016 Paris
Tél. +33 1 42 56 76 50
www.cncgp.fr

Conception et réalisation : Les écrans de papier

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

**Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine**

4, rue de Longchamp - 75016 Paris
01 42 56 76 50

info@cncgp.fr
www.cncgp.fr

 @ChambreNCGP

 linkedin.com/in/cncgp